

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 26 novembre 2020, le député de Rimouski déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de fournir mensuellement et gratuitement, aux membres des ménages à faibles revenus, selon la mesure du panier de consommation, quatre couvre-visages lavables en tissu.

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a confirmé en octobre 2020 les augmentations des prestations de base pour la clientèle des programmes d'assistance sociale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme prévu au Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. De plus, certains allègements ont été apportés pour faire face à la pandémie, notamment un moratoire sur le recouvrement des sommes dues. Rappelons aussi que le taux d'assistance sociale est maintenant de 5 %, le plus bas taux jamais enregistré au Québec. Ainsi, des mesures additionnelles n'ont pas été retenues pour l'instant.

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) prévoit que tous les employeurs doivent prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité du travailleur, notamment fournir gratuitement tous les moyens et les équipements de protection requis. D'ailleurs, en milieu de travail et en milieu scolaire, c'est plutôt le masque de procédure qui est exigé. Soulignons que depuis le retour en classe de janvier, les élèves du secondaire, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes, deux masques de procédure sont distribués chaque jour, gratuitement, aux élèves et aux membres du personnel, et ce, dans toutes les écoles secondaires du Québec.

... 2

Par ailleurs, au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), nous poursuivons nos efforts pour protéger la population, notamment les plus vulnérables. La situation précaire des ménages à faible revenu demeure une préoccupation importante. La possibilité de fournir des masques aux ménages à faible revenu, comme mesure de soutien, sera analysée et mise en perspective avec toutes les autres mesures en place et en développement pour lutter contre la COVID-19. Diverses actions seront ainsi contributives à la réduction des inégalités sociales de santé.

Enfin, nous demeurons attentifs aux besoins et, comme pour toutes les mesures mises en place depuis le début de cette pandémie sans précédent, la situation est évaluée en continu.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

c. c. M. Horacio Arruda, MSSS

N/Réf. : 20-MS-11433